

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

12 DÉCEMBRE 2011

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012⁽¹⁾

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

⁽¹⁾ Voir Doc. n°289 (2011-2012) n°1 à 7.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Caroline Persoons, M. Marcel Neven et M. Didier Gosuin	4
---	--	---

LISTE DES TABLEAUX

1	moyens prévus au budget	5
---	-----------------------------------	---

1 Amendement n°1 déposé par Mme Caroline Persoons, M. Marcel Neven et M. Didier Gosuin

Article unique

Les moyens prévus au budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2012 sont ajustés comme suit :

(En milliers d'euros) (Tableau 1. moyens prévus au budget)

Justification

Le gouvernement de la Communauté française a décidé sans concertation avec la Région bruxelloise de supprimer l'intervention dans le coût des abonnements scolaires pour les transports publics. Il convient de prévoir cette dépense au moins une année encore le temps de trouver accord avec la RBC. Le coût est estimé à 7 millions. 5 millions sont encore inscrits. Restent donc 2 millions.

TAB. 1 – moyens prévus au budget

	Montant initial Dépenses	Modifications	Montant ajusté de dépenses
D.O. 40 Dépenses de toutes natures en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des abonnements scolaires pour les transports publics 40.01.07.21	5.000	+ 2.000	7.000
D.O. 06 Cabinets ministériels	21.978	- 1.250	20.728
D.O. 11 Affaires générales – secrétariat général 11.01.12.02	121.816	- 750	121.066